FRC 3
26446 b

Case
FRC
23366

DÉCLARATION
ET
RÉTRACTATION
DE FRANÇOIS-THÉRESE
PANISSET,
ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL DU MONT-BLANC.

Extraite des Annales Religieuses.

Troisieme Édition.

ELOIGNÉ depuis quelque temps d'une terre où le mensonge renouvelloit sans cesse les prestiges autour de moi, où les craintes et les espérances, les passions et les remords, pressant tour-à-tour mon ame agitée, l'empêchoient de se replier sur elle-même, j'ai enfin réfléchi, dans le calme de la retraite et le silence des passions, sur la carriere malheureuse que je viens de parcourir. Chaque réflexion ajoutoit à ma confusion, et déchirant le voile épais qui me cachoit à moi-même, me découvroit les plaies de mon ame et le chaos de ma conscience. Saisi de honte à cet aspect, j'étois tenté de fuir une lumiere importune; je regrettois presque le temps de

THE NEWBERRY
LIBRARY

mes illusions : mais béni soit à jamais le Dieu des miséricordes ! Sa bonté a soutenu ma foiblesse, sa grace a triomphé de mes résistances ; et répandant la lumiere dans les replis les plus secrets de mon cœur, elle m'a fait connoître à quel point l'orgueil m'avoit égaré, et par quel aveuglement je lui sacrifiois mes devoirs et mon sort pour l'éternité.

Hélas ! qu'il est profond l'abyme que j'ai creusé sous mes pas ! Comment réparerai-je tant de scandales, de profanations et de sacrileges ! Ah, Seigneur ! je découvrirai, je confesserai mes infidélités avec courage ; je les publierai avec cette sincérité, seule capable de réparer, en quelque maniere, les maux dont j'ai été l'auteur ou l'occasion, et votre miséricorde agréant ce sacrifice, effacera mon iniquité.

J'étois depuis dix ans curé de St. Pierre d'Albigny, diocese de Chambéry ; j'y vivois, oserai-je le dire ? avec une réputation de vertu, que les hommes accordent ordinairement à des mœurs austeres : mais vous, ô mon Dieu ! *qui sondez les cœurs et les reins*, vous vîtes que mes œuvres étoient vuides, qu'un amour-propre secret en étoit le mobile, et que, rempli de l'idée de mon mérite, j'étois surpris de le voir méconnu.

Avec de pareilles dispositions, l'esprit est porté à la censure, et le cœur à l'insubordination ; on écoute facilement les plaintes qui s'élevent contre l'autorité, et bientôt on leur prête un appui.....

.....

..... ; je me permis ensuite de censurer l'autorité ; bientôt elle me parut avoir

besoin de réforme, enfin je n'étois plus moi-même soumis que par prudence.

Funeste progression de l'orgueil ! dans quels écarts ne m'a-t-elle pas jetté ? L'époque malheureuse qui introduisit en Savoie le regne de la licence et de l'impiété, eut dû me pénétrer de douleur et réveiller mon zele : elle fut au contraire le moment de mes espérances coupables et de mes égaremens.....

.....

.....

Dans quelles ténebres épaisses mon esprit étoit plongé ! La France bouleversée jusques dans ses fondemens, et travaillée de convulsions sans cesse renaissantes ; la Religion attaquée dans ses dogmes, sa morale et sa discipline ; le clergé fidele échappant à peine au fer assassin des impies qui bordoient la frontiere, rien ne fut capable de porter la lumiere dans mon ame. Epris des charmes du régime qu'on alloit établir, je tâchai de communiquer mon enthousiasme à mes paroissiens ; je leur annonçai les avantages du regne de la *fraternité* ; enfin j'acceptai avec plaisir le titre de député à l'assemblée dite des *Allobroges* ; et témoin des scenes scandaleuses qui s'y passerent, je conservai, je sentis même s'augmenter les espérances que j'avois conçues du nouveau régime.

Telles étoient mes dispositions, lorsque les commissaires de la convention nationale publierent en Savoie cette proclamation si attendue des impies, si redoutée des fideles, et qui, destinée par ses auteurs à détruire le ministere sacré, ou à le couvrir d'opprobre, devoit au

contraire lui fournir l'occasion de son plus beau triomphe. La suppression des évêchés de Savoie, leur réunion sous le titre d'évêché du *Mont Blanc*, l'obligation d'obéir aux décrets de l'Assemblée Nationale, l'ordre à tous les *ecclésiastiques employés au service du culte*, de prêter le serment sans explication ni restriction, tel étoit le précis de cette proclamation désastreuse.

Déja les erreurs que la Constitution civile du clergé introduisoit en Savoie, avoient été condamnées par le bref du Souverain Pontife, du 10 mars 1791; déja par son bref, ce Pape avoit prescrit à tous ceux qui avoient juré de la maintenir, l'obligation de rétracter leur serment. Les Evêques de l'église Gallicane avoient manifesté leur adhésion à ce jugement, et, de concert avec la plus grande partie de leur clergé, ils montroient dans leur conduite une constance que l'exil, les privations, les supplices même n'avoient pû vaincre. Enfin, mon Evêque, mes supérieurs, les simples fideles eux-mêmes, tous se réunissoient pour me porter à remplir mes devoirs; mais je passai sur toute considération, et m'associant aux impies factieux qui bouleversoient l'église et l'état, je prêtai le serment prescrit.

Par cette démarche funeste, j'adoptois une foule d'erreurs. L'église, cet établissement divin, qui a Jésus-Christ pour auteur, l'application de ses mérites infinis pour moyen, et le salut éternel de l'homme pour fin, je la livrois, autant qu'il étoit en moi, à la puissance humaine et au délire des spéculations

politiques ? Je vis sans effroi la puissance civile décider, que des Evêques, placés par l'Esprit saint, pour gouverner leur église, avoient perdu leur autorité ; je vis cette puissance étendre ou restreindre la jurisdiction des Evêques comme celle d'un gouverneur de province; et ces attentats inouïs qui anéantissoient l'autorité de l'église, et l'indépendance de son gouvernement, qui détruisoient l'idée d'une puissance spirituelle, et d'un ministere sacré, et qui touchoient ainsi aux fondemens de la foi, me trouverent insensible; je m'applaudissois d'une soumission sans bornes à l'autorité qui gouvernoit la Savoie. Livré à un esprit d'illusion, je m'en estimois davantage; orgueilleux dans mon aveuglement, je me préparois à des chûtes encore plus funestes.

L'assemblée électorale m'en fournit bientôt une occasion éclatante, en me nommant au prétendu évêché du *Mont-Blanc*. L'irrégularité de cette élection, la nouveauté de ce titre, l'usurpation des sieges de quatre Evêques vivans, auroient dû me faire reculer d'effroi : mais, ô fascination inconcevable ! j'acceptai sans hésiter; et sous les yeux de mon Evêque, de ce vieillard vénérable qui commençoit alors son long martyre, et qui donnoit ainsi à son clergé la leçon la plus instructive et la plus touchante, j'osai venir, dans la cathédrale même, remercier l'assemblée électorale.

Et cependant les circonstances seules de cette élection auroient dû me dessiller les yeux ; les électeurs avoient reçu de toutes les communes

du Duché la commission la plus expresse de ne consentir à aucune innovation dans l'ordre religieux. Fideles à leurs mandats, la plupart s'étoient retirés, lorsqu'on procéda à mon élection. Elle n'étoit donc point faite par le peuple, comme j'ai osé m'en vanter souvent; elle n'offroit que le vœu de quelques personnes irréligieuses; et ce vœu si flétrissant pour moi, je l'appellai cependant *une élection conforme à la discipline de l'église primitive.* Quel disparate toutefois entre cette assemblée ancienne des Evêques, consultant sur l'élection le peuple d'une ville, et une assemblée électorale, où les députés des différentes communes décident à la pluralité des suffrages! mais faire illusion étoit mon premier besoin, et je ne devois pas être délicat sur les moyens.

Après de telles prévarications, rien ne devoit plus m'arrêter dans ma marche: j'écrivis au Souverain Pontife pour lui faire part de mon élection; je remplis cette formalité vaine et insultante pour le chef de l'église; et sans attendre, sans espérer même une réponse, je reçus à Lyon, de trois Evêques constitutionnels, une ordination sacrilege. Je pris le nom d'*Evêque du Mont-Blanc*, publiant par ce titre nouveau ma séparation de tous les Evêques de la catholicité, ma désobéissance au Souverain Pontife, et la consommation de mon schisme. Ce fut sous de pareils auspices que je me rendis à Annecy, lieu de la résidence des Evêques de Geneve; cette ville désignée comme le théâtre où je devois exercer mon stérile ministere étoit dans la consternation; les habitans fuyoient à

mon aspect, et leur morne silence me reprochoit mon crime; je me rendis cependant à la cathédrale, environné du district et de la municipalité, pour y consommer mon intrusion, et je couronnai cette cérémonie par le serment. Quel serment! quelle installation! tout annonçoit l'origine et la nouveauté de mon ministere, les murs même de cette église vénérable sembloient me reprocher mon audace, mais je n'en sortis que plus aveuglé et plus obstiné.

Une espece de crainte avoit marqué mes premiers pas dans cette malheureuse carriere, elle m'avoit inspiré quelques explications verbales lorsque je prêtai le premier serment : mais bientôt, plus hardi dans ma marche, je dédaignai ces précautions; téméraire d'abord, ensuite parjure, bientôt schismatique, intrus enfin, je méprisois ce qu'il y avoit de plus respectable, et de plus sacré, je roulois d'abyme en abyme. Mais graces éternelles vous soient rendues, ô mon Dieu! vous avez ouvert mes yeux à la lumiere et mon cœur au repentir; daignez achever votre ouvrage, et puisse l'humble confession de mes fautes hâter les derniers bienfaits de votre miséricorde!

L'obstination dans le schisme m'entraînoit à l'hérésie. J'avois à détruire les impressions profondes, que la constance inébranlable de presque tout le clergé, avoit faites sur les esprits; je devois rassurer un peuple tremblant sur sa religion, lui inspirer de la confiance, et lui faire goûter ce que j'appellois la *vérité*. Ah! que n'ai-je plutôt suivi les puissantes leçons

que ce peuple lui-même me donnoit par sa fermeté ! mon retour alors, eût été édifiant pour les fideles et consolant pour l'église ; aux remords de mes fautes personnelles, je n'aurois pas à ajouter la douleur plus cuisante encore des péchés dont j'ai été la cause ; mais j'étois bien éloigné de me livrer à ces réflexions ; tous les misérables prétextes qui pouvoient colorer ma conduite, occupoient mon esprit, et lorsque malgré mes efforts, quelques doutes s'élevoient encore dans mon ame, je les dissipois par le fol espoir de voir le Souverain Pontife, légitimer bientôt par prudence, les changemens opérés dans un empire étendu ; et je ne prenois que plus vivement la résolution de soutenir avec force mon nouveau titre, et toutes les innovations de l'église constitutionnelle.

Ma prétendue lettre pastorale fut destinée à remplir ce but coupable ; elle ne fut qu'une justification de mon schisme, une apologie de toutes les innovations religieuses et civiles introduites dans ma patrie.

Vous recevrez, disois-je au peuple, *ce nouveau pasteur qui vient au nom du Seigneur pour vous éclairer ;* cependant envoyé par la puissance séculiere, je n'étois, suivant l'expression du Concile de Trente, qu'un *voleur* et un *larron* ; et, séparé de l'église, qui est la colonne de la vérité, j'étois plongé dans les ténebres les plus épaisses, je ne venois qu'annoncer l'erreur, et justifier les plus grands attentats

Vous recevrez celui qui vient vous sanctifier, et mon ministere stérile, desséché dans

sa source impure, privé de cette succession apostolique, qui seule pouvoit lui communiquer la vie, n'offroit qu'un vain simulacre d'épiscopat, le scandale des foibles, et l'effroi des ames fidelles.

Vous le recevrez, ajoutois-je, *comme le dépositaire de la foi pure, des dogmes sacrés que l'église propose, et dans une sincere union avec son chef*; et ma conduite, et ma doctrine opposées à la foi, à la pratique constante de l'église, détruisoient l'infaillibilité de ses décisions, l'autorité de son gouvernement, et la soumission que tout fidele doit à l'autorité du Souverain Pontife.

Avec quelle déplorable témérité, j'osois assurer que *mon élection, ma consécration et mon élévation à la chaire épiscopale, vacante depuis trop long-temps, étoient canoniques et conformes à la discipline des premiers siecles de l'église?* Qu'il est heureux et pour le peuple et pour moi, que tant d'erreurs aient trouvé si peu de disciples dans mon prétendu diocese! Oui, les simples fideles eux-mêmes ont senti que la maniere dont l'église gouverne, est un fait public qu'on ne sauroit se dissimuler à soi-même, sans trahir sa conscience. Ils ont reconnu d'après la pratique de l'église, que toutes les ordinations épiscopales sont faites en conséquence des bulles du Souverain Pontife, que c'est à lui seul que l'église a laissé le droit de donner la jurisdiction aux Evêques : qu'elle a ainsi abrogé l'ancien usage de donner la mission par la confirmation du métropolitain : que les Evêques canoniquement envoyés et ordonnés, ne

perdent leur autorité que par jugement de l'église, ou par une démission acceptée par le Souverain Pontife; et voyant que ma conduite n'étoit point autorisée par l'église, qui réclamoit au contraire contre toutes les innovations introduites, ils en ont conclu avec justice, que j'étois, ainsi que tous mes adhérans, en révolte contre son autorité.

Je me refusois à ces vérités de fait si notoires et si palpables; je me vantois de mon obéissance à l'autorité de l'église, et je souscrivois aux changemens que des laïcs avoient introduits dans la discipline, comme si toucher à sa discipline n'étoit pas toucher à son gouvernement! Comme s'il étoit possible d'être soumis à l'autorité de l'église, et de lui prescrire contre son gré une nouvelle maniere de l'exercer! C'est ainsi que marchant sur les traces de tous les novateurs, j'affectois une grande soumission à l'église, pendant que je renversois son gouvernement et son autorité.

Je venois d'applaudir aux décrets qui avoient bouleversé l'église. A un ministere divin et puissant pour sauver les ames, j'avois vu sans effroi en substituer un autre, qui, stérile dans l'ordre de la grace, n'enfantoit que des actes schismatiques et sacrileges.....

.....

Mon aveuglement étoit si profond que je desirois voir adopter mes erreurs, et que je ne négligeois rien de ce qui pouvoit vaincre la fidélité du peuple pour ses pasteurs, et pour la seule et véritable église.

Qu'il me soit permis aujourd'hui, ô mon Dieu! de mêler mes actions de graces à celles

que les peuples doivent aux vrais ministres de la religion ; c'est le zele ardent de votre gloire et du salut des ames qui leur inspira cette multitude d'écrits lumineux qui éclairoient les simples, soutenoient les foibles, et montroient aux pervers une lumiere importune ; que n'ai-je cédé à l'impression qu'ils faisoient sur moi ! Comment ai-je pu résister à ces invitations pressantes de la grace ? Hélas ! c'est que livré à ma passion je ne consultois qu'elle ; mon orgueil redoutoit sa défaite, et au lieu d'être docile à la vérité qui m'eut rendu la paix, je méditois de nouveaux efforts qui devoient toujours plus éloigner de moi la lumiere.

Je composai le *Catéchisme important chrétiennement politique* ; j'eusse dû dire, *politiquement Chrétien*, puisque l'objet de cet écrit étoit de plier la Religion de Jésus-Christ à la Constitution française, et d'inspirer un grand amour pour la révolution. Je prétendois y faire voir en particulier que *la Constitution civile du clergé* ne portoit aucune atteinte à la Religion, qu'elle rendoit même à l'église sa beauté primitive. Chaque article de cette constitution auroit dû me révolter, et par-tout j'affectai de la trouver conforme à la foi de l'église. Les nouvelles loix françaises proscrivoient les vœux solemnels, et censuroient la pratique des conseils évangéliques, et j'annonçai l'exécution de ces décrets audacieux, comme *l'œuvre de Dieu lui-même*, comme *le rétablissement de la discipline ecclésiastique.*

La *Constitution civile du clergé* prescri-

voit aux nouveaux Evêques, de ne rien déterminer que d'après la délibération du conseil qu'elle leur avoit établi. Ce décret étoit attentatoire à l'autorité épiscopale, destructif du régime que Jésus-Christ a donné à son église; mais l'usage recommandé par les saints canons, et adopté par les plus saints Evêques de prendre l'avis d'un conseil, m'offroit un prétexte dont je profitai pour justifier cette innovation. J'affectai de la confondre avec l'usage ancien, établi seulement pour éclairer l'autorité et la rendre plus aimable; et privant ainsi l'Evêque du droit exclusif de gouverner son église, j'enseignai un véritable *presbytérianisme*.

Par une suite de la même erreur, et par une induction non moins fausse, je m'autorisai encore des exemples de l'antiquité, pour justifier une autre innovation. Sous prétexte, que suivant les loix de l'ancienne discipline, les Evêques pouvoient être canoniquement ordonnés sans bulles du Souverain Pontife, j'en conclus qu'ils pouvoient l'être encore de cette maniere, depuis que l'église avoit fait du *Mandat Apostolique*, une condition indispensable de l'ordination canonique.

Bientôt, contre la foi constante de l'église, contre la décision expresse du Concile de Trente, et même contre les simples lumieres de la raison, j'enseignai que J. C. avoit attaché à l'ordination les pouvoirs de jurisdiction comme ceux d'ordre; erreur qui donnoit à l'église une constitution incompatible avec l'ordre et l'unité.

Oh! combien je méconnoissois la véritable

constitution de cette église, et les droits sacrés de son chef visible! je refusois au successeur de saint Pierre la primauté de jurisdiction qu'il tient de Jésus-Christ même, et que l'église a toujours reconnue; je réduisois cette primauté à une simple préséance, et l'indispensable communion avec le St.-Siége à la vaine formalité de l'envoi d'une lettre; je critiquois les brefs et les décisions du Souverain Pontife; j'attribuois l'acceptation qu'en avoient faite tous les Evêques à un défaut d'examen et de liberté, à des raisons d'intérêt et de politique, à l'influence tyrannique des cours; je cherchois enfin à détruire l'autorité de l'église dispersée, accumulant ainsi les erreurs, pour excuser ma conduite.

Je passe sous silence l'ouvrage intitulé: l'*Antidote*, écrit dans le même esprit, pour parler d'un autre beaucoup plus coupable, je veux dire la *Lettre d'un Philosophe à un Prélat.* Je pris le nom de *philosophe* pour m'abandonner plus librement au ressentiment que m'avoit inspiré la lettre pastorale de monseigneur PACET, légitime Evêque de Geneve; ma plume distilla dans cet écrit le fiel de la malignité; j'opposai la satyre aux raisons, l'ironie au poids de l'autorité, et je fis mes efforts pour jetter sur ce respectable prélat et sur son clergé le vernis du ridicule: j'employai même les armes de la calomnie, en peignant les pasteurs zélés, qui, jour et nuit exposoient leur vie pour conserver à leurs ouailles le dépôt de la foi, comme des hommes plongés dans l'ignorance, et poussés par le fanatisme. Je ne respectois plus rien; dominé par cette passion malheu-

reuse que l'apôtre St. Jean appelle *l'orgueil de la vie*, je lui sacrifiois la dignité et l'honneur des personnes, les droits et les prérogatives de l'église; enfin, mon salut et celui du peuple.

Dans cet état déplorable, je cherchois de tous côtés des malheureux qui, partageant ma révolte contre l'église, consentissent à devenir mes soutiens; j'imposai donc les mains sans discernement. L'ignorance, la corruption des mœurs, une vie décriée, rien ne fut capable de m'arrêter; et si je ne multipliai pas les ordinations, je le dois au petit nombre de personnes qui oserent être mes complices; je le dois à l'horreur générale qu'inspiroit mon schisme. Etrange aveuglement! j'espérois vaincre ces obstacles; et cette espérance me soutenoit dans les humiliations nombreuses que j'étois obligé de dévorer; elle m'inspiroit une funeste persévérance, qui sembloit me fermer pour toujours le chemin du salut.

Mais le temps étoit venu, où toute illusion devoit disparoître; un grand nombre de vrais ministres de Jésus-Christ avoient scellé de leur sang la confession de la foi; les autres étoient emprisonnés ou exilés; il ne restoit plus sur le sol de la France qu'une église humaine; église tombée rapidement dans le mépris par la corruption de ses ministres, et qui, d'après l'intention de ses auteurs, ne devoit durer que le temps nécessaire pour préparer le regne de l'irréligion à force de scandales, et conduire les peuples, s'il étoit possible, jusqu'à l'athéisme.

C'est à cette époque que je donnai au public le spectacle le plus humiliant pour moi;

oserai-je le dire ? cependant, le plus heureux pour les autres, puisqu'il fut le terme des efforts que je faisois pour ravager l'héritage du Seigneur, et qu'en me montrant comme coupable de la plus déplorable apostasie, il vengea le clergé fidele, et dut enfin détromper quiconque avoit été séduit par ma conduite ou par mes écrits.

Neuf mois s'étoient écoulés depuis mon installation, lorsque l'impiété crut pouvoir dévoiler tous ses projets. Elle s'étoit persuadée après avoir calculé ses succès, que le temps de combattre dans l'ombre étoit passé ; que maîtresse absolue de l'opinion, elle pouvoit hardiment faire une guerre ouverte ; que la Religion de Jésus-Christ devoit disparoître devant l'éclat des lumieres philosophiques, et ne plus laisser à l'homme, sous le nom de *raison*, d'autres guides que les passions de sa nature corrompue. C'est ainsi qu'après dix-huit siecles de bienfaits et de graces, de lumieres et de communications divines, des impies et des ingrats, méconnoissant leur dignité, et livrés à l'ignominie de leurs desirs, vouloient avilir le genre humain, en le ramenant à leur niveau.

Malheureux que je suis ! pourquoi faut-il qu'avec toute l'horreur dont je me sens pénétré pour de tels projets, j'aie cependant à me reprocher de les avoir si puissamment favorisés ? L'ordre fut d'abord donné à tous les prêtres de renoncer à toute fonction ecclésiastique ; cet ordre impie qui paralysoit mon ministere, j'aurois dû, même sous l'empire de mes erreurs, l'envisager comme une atteinte por-

tée à la Religion, et à la conscience. J'aurois dû m'y refuser; mais une voix impérieuse me disoit en secret, que je n'avois pas droit de résister à la puissance qui m'avoit élevé; j'allai donc à la municipalité souscrire l'acte de rénonciation à mes fonctions; conséquent dans ma conduite, j'en devins plus coupable.

Bientôt après, on vit paroître l'arrêté du représentant *Albitte*, qui exigeoit de tous les prêtres la remise de leurs lettres, l'abdication du sacerdoce, et le serment infâme de renoncer à ce qu'il appelloit les *impostures sacerdotales*. Je frémis d'abord à la proposition qui m'en fut faite; je trouvai encore en moi assez de force, pour préférer à ce forfait les horreurs de la prison, pour résister aux promesses qui vinrent m'y tenter, pour braver les menaces qui furent essayées ensuite. Je semblois toucher à la victoire, — et ce moment fut celui de ma défaite.

Albitte en personne, me presse par les sollicitations les plus vives, il me promet de changer la formule, et de n'exiger de moi que le renoncement *aux abus du sacerdoce*. Sans doute que pour un impie décidé, tout étoit abus dans le sacerdoce; mais je voulois être trompé; je me laissai séduire par cet artifice grossier. — O foiblesse! ô honte! ô douleur! je m'aveuglai, je m'étourdis sur le bord du précipice; je commis l'inexcusable faute de signer la formule sans la lire. Et cependant qu'avois-je fait? Je venois de signer, d'attester par serment que le sacerdoce étoit un *métier* fondé sur l'*imposture*, et que j'y renonçois pour jamais.

Me permettrai-je de parler du sang qui ruisseloit dans toute la France? De la terreur qui pesoit sur mon malheureux pays? De l'ascendant d'une tyrannie pour laquelle rien n'étoit sacré? Non, je ne m'excuserai point; je ne dois que pleurer : je croirois augmenter mon crime, si j'essayois de l'atténuer.

C'étoit alors le moment de *réclamer hautement contre l'impiété audacieuse, fourbe et injuste, qui osoit s'élever contre Dieu et son Christ.* C'étoit le moment de *braver les horreurs des tourmens et du trépas, et de prodiguer jusqu'à la derniere goutte de mon sang pour le salut du peuple* ÉTRANGEMENT TROMPÉ. Je l'avois promis dans ma *Lettre Pastorale.* Mais l'événement démentit ce langage de la présomption. Au lieu de cette résistance courageuse que j'avois annoncée, j'employai un tempérament pusillanime; j'attendis lâchement une occasion moins dangereuse de confesser ma foi; et le cri de ma conscience ne m'arracha qu'une foible rétractation, que j'adressai au *représentant du peuple.*

Et comme si j'eusse redouté les suites d'une protestation si timide et insuffisante, je me déterminai le lendemain même à voyager publiquement avec *Albitte;* avec cet homme, l'effroi de la Savoie, l'ennemi mortel de la Religion, qui venoit de souiller les temples, de renverser les autels, et d'effacer jusqu'aux dernieres traces du culte. Vaincu par l'impiété, j'ornai son char de triomphe; le bruit de mon apostasie se répandit au loin; et l'*Evêque du Mont-Blanc* disparut à la voix qui l'avoit fait naître.

Honteux de tant d'humiliations, tourmenté du desir d'effacer la tâche imprimée sur ma réputation, j'imaginai de dédier aux *patriotes* mon ouvrage *sur les mœurs*. J'introduisois dans ce petit écrit un *philosophe*, un *patriote* et un *observateur* indifférent, dissertans à l'envi sur ce sujet intéressant; je plaçois dans leurs bouches l'éloge de l'évangile et de la Religion de Jésus-Christ; je faisois des peintures douces de l'influence du ministere sacré sur le bonheur de la société; et tel étoit mon aveuglement, que je crus avoir satisfait par cette tournure, à ce que demandoient de moi la Religion, l'église, et la piété des fideles; je n'observai même pas alors qu'en ajoutant à ma signature ces mots, *ci devant Evêque du Mont-Blanc*, je souscrivois de nouveau, librement, à ma honte, que je justifiois l'idée qu'on avoit voulu donner du sacerdoce, et que je déshonorois la Religion dont j'avois entrepris l'éloge.

Quelque humiliant que soit le tableau que je viens de tracer, il y manque encore des traits qui m'étonnent aujourd'hui. J'ai pu vivre plus de vingt-un mois dans cet état affreux, nourrissant l'espoir coupable que quelques événemens me rendroient l'exercice de mon ministere; j'ai pu, me reposant témérairement sur une prétendue régularité de vie, célébrer presque tous les jours nos mysteres redoutables; enfin, cherchant à me ménager toutes les ressources, d'une part j'écrivois au Souverain Pontife pour rentrer en grace, et de l'autre j'entretenois des correspondances schismatiques; j'envoyois à Rome des rétractations

insuffisantes, et je souscrivois à la *Lettre Encyclique* de quelques Evêques constitutionnels de France.

O Dieu de miséricorde! Dieu de bonté! pourrai-je jamais célébrer assez votre patience et vos bienfaits! C'est vous qui m'avez prévenu par tant de graces, malgré mes ingratitudes et mes perfidies; c'est vous qui avez inspiré ce ministre zélé qui m'a engagé à quitter le théâtre de mes scandales, pour me rendre dans un lieu plus favorable à des réflexions sérieuses; c'est vous qui avez dissipé mes illusions, qui avez éclairé mon esprit, et qui m'inspirez le courage de confesser des égaremens qui désolent ma vieillesse. Couronnez les graces dont vous m'avez comblé; exaucez ma priere; et pour la gloire de votre nom, recevez, bénissez, rendez salutaire la profession publique de mon obéissance aux loix de votre église, et de ma croyance aux dogmes sacrés qu'elle enseigne de votre part.

Je déclare, sans prétendre excuser les scandales de mon dernier serment, que je n'ai jamais pensé qu'avec horreur à la formule impie qu'on m'avoit fait souscrire; qu'au milieu même de mes illusions, j'étois pénétré du plus profond respect pour le sacerdoce; et que je vois dans l'homme revêtu de ce caractere, l'envoyé de J. C., l'organe de sa parole, et le dispensateur de ses graces.

Je crois et je professe toutes les vérités enseignées par l'église catholique, apostolique et romaine.

Je crois en particulier à l'existence d'un ministere sacré, établi par J. C. dans son église ; à l'autorité et à l'infaillibilité qu'il a communiquées au corps des premiers pasteurs, dont le Pape est le chef, pour enseigner, régir et gouverner dans l'ordre du salut; et à l'indépendance absolue de la puissance spirituelle qu'il a confiée aux pasteurs de l'église, pour la sanctification des ames.

Je crois à la hiérarchie du ministere, divinement établie, et composée d'Evêques, de Prêtres et de Ministres; à la primauté d'honneur et de jurisdiction dont Jésus-Christ a investi le premier de ses apôtres, et ses successeurs; à la supériorité des Evêques sur les prêtres et les autres ministres; à la nécessité de l'ordination canonique, et de la mission conférée par l'église pour la légitimité du ministere et la validité des actes de jurisdiction; enfin à la sainteté des vœux religieux.

Je crois et je professe que l'église de Jésus-Christ est une et apostolique dans son ministere comme dans sa doctrine; que pour vivre dans son sein, hors duquel il n'y a point de salut, il faut admettre toutes les vérités de la foi qu'elle enseigne depuis le temps des apôtres, et demeurer en communion avec les seuls pasteurs que la mission canonique a placés dans la chaîne de la succession légitime.

En conséquence des vérités saintes que je viens de professer, je rétracte, et par conviction et par obéissance au Souverain Pontife, le malheureux serment que j'ai prêté dans l'église paroissiale de St. Pierre d'Albigny, ensuite de la

proclamation du 8 février 1793, que j'ai répété à l'époque de mon intrusion, et d'autrefois encore dans les sociétés dites *populaires*. Je déteste tous mots abstraits et captieux.....
....., dont le sens vague, se prêtoit à toutes les vues des novateurs. Je reconnois que dans le sens déterminé par la proclamation du 8 février 1793, ces mots tendoient directement à la suppression des dioceses, à l'établissement d'un nouveau titre d'évêché par la puissance temporelle, en un mot, à toutes les erreurs de la *Constitution civile du clergé*; erreurs que j'abjure expressément, me soumettant de cœur au jugement porté par le Souverain Pontife contre cette *Constitution*, comme encore à tous les autres jugemens émanés du St. Siege, et acceptés par l'église.

Je reconnois que m'étant séparé de mon Evêque et du Souverain Pontife, la prétendue *église de Savoie* dont je fus établi le chef, étoit une église nouvelle et schismatique; que n'ayant eu aucune mission du Souverain Pontife, qui seul aujourd'hui a le droit de la donner aux Evêques, je n'ai reçu par ma consécration, qu'un caractere de mort, fruit d'un sacrilege, et que la prétendue confirmation que j'obtins du *métropolitain constitutionnel*, ne pouvoit produire aucuns pouvoirs spirituels, et ne fut qu'un aveu solemnel de mon schisme; que toutes les dispenses que j'ai accordées sont invalides; que, hors de la paroisse qui m'avoit été canoniquement confiée, je n'étois pas le légitime pasteur des Parties qui se sont mariées pardevant moi; que les absolutions que j'ai données, excepté à l'article de la mort, sont de

nul effet; que les ordonnances ou instructions que j'ai adressées au peuple ne méritoient que le mépris et l'indignation publique; que je n'ai pu communiquer la mission à aucun prêtre; et que ceux que j'ai ordonnés, n'ont reçu qu'un caractere, également fatal à eux et à moi.

Je rétracte formellement l'approbation que j'ai donnée à la *Lettre Encyclique de plusieurs Evêques* constitutionnels *de France à leurs freres les autres Evêques*, datée de Paris, le 15 mars 1795.

Je rétracte de même tous les ouvrages dont je suis l'auteur, et dont j'ai parlé ci-devant. Je les condamne comme opposés aux différentes vérités que je viens de professer, ne voulant plus avoir d'autre regle de ma croyance que la foi de l'église.

Je renonce au prétendu *évêché du Mont-Blanc*; je me démets de la cure de St. Pierre d'Albigny, entre les mains des respectables administrateurs du diocese de Chambéry; et réduit à l'état de pénitent, je demande pardon à la religion sainte de J. C. que j'ai outragée; à l'église contre laquelle je me suis indignement élevé; au Souverain Pontife dont j'ai méprisé l'autorité; aux prélats de Savoie, dont j'ai usurpé la jurisdiction; aux prêtres que j'ai séduits ou ordonnés; aux fideles que j'ai scandalisés; enfin aux *patriotes* eux-mêmes dont j'ai perpétué le délire et les erreurs.

Eglise *sainte!* dont j'ai violé l'unité, méprisé la doctrine, et bravé l'autorité; *église apostolique!* seule dépositaire du ministere

sacré, et dont on ne peut se séparer sans renoncer à son salut; église *catholique!* dont le nom seul proscrit l'église constitutionnelle de France; église *romaine!* siége de saint Pierre, qui possédez dans ses successeurs la primauté d'honneur et de jurisdiction; église, maîtresse des autres églises; gardienne de la foi; centre indéfectible de l'unité; ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST! miracle visible et toujours subsistant de sa puissance et de son amour; église dépositaire de cette doctrine céleste, qui a vaincu l'enfer, confondu la sagesse humaine, et subjugué le monde! Recevez le malheureux qui s'étoit éloigné de vous avec tant d'éclat. Puisse le répentir qui me ramene dans votre sein être, s'il est possible, encore plus connu que les égaremens qui m'en avoient exclu, afin que les fideles, instruits de mon retour, et touchés de mes regrets, couvrent mon indignité de leurs prieres puissantes, et m'obtiennent du Pere des miséricordes, qu'il daigne ratifier dans le ciel la sentence de réconciliation que je sollicite sur la terre, et que j'attends avec une soumission absolue aux loix et aux décisions de cette église, dans laquelle je veux vivre et mourir.

Du lieu de ma retraite, le 22 Février 1796.

FRANÇOIS-THÉRESE PANISSET.

De l'Imprimerie de LE CLERE, rue S. Martin, près celle aux Ours, Nos. 254 et 89.